



CDOS

INDRE-ET-LOIRE

La Newsletter du Sport Tourangeau

<http://indreetloire.franceolympique.com>

N°3 ■ Mars 2019

Le mot du Président

Touraine Evènement Sport ... la course cycliste ... « La Roue Tourangelle » Et le CDOS d'Indre et Loire Ensemble pour un Sport sans Violence (SSV)

Le Sport sans violence fut initié par le CDOS du Loir et Cher en 2012. Quelques actions ponctuelles, communes entre le CDOS 41, la Direction Régionale Centre Val de Loire et des clubs du Loir et Cher, ont permis une construction de plus en plus élaborée jusqu'à la création d'une application à télécharger gratuitement.

A ce jour, c'est une mission dédiée à un salarié du CROS Centre Val de Loire qui continue le développement de cette « Appli » au bénéfice de tous les CDOS de la Région et surtout à destination de TOUS les Clubs qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

Auprès du CDOS 37, Kakémons, Banderoles, Affiches, Flyers, Tee-shirts, sont à votre disposition. Depuis avril 2018, en Indre et Loire, 14 actions auprès de clubs, ont permis une sensibilisation sur **Le Sport Sans Violence ... ET ... également des actes de Fairplay.**

Cette année « SSV CVL », sera au cœur du Sport professionnel.

« Touraine Evènement Sport » dans le cadre de la Roue Tourangelle qui se déroulera le 07 avril 2019 accueille le CDOS37 et la Mission Sport Sans Violence.

Depuis Chinon où un stand sera dédié au CDOS 37, jusqu'à Tours, au cœur de la Caravane Publicitaire, une voiture spécifique « SSV CVL » sillonnera les 186 kms de la course cycliste de la Roue Tourangelle.

Merci à Bernard Machefer, grand ordonnateur de La Roue Tourangelle, et à toute son équipe de nous convier à cette très belle manifestation sportive et de mieux vous faire connaître « **Le Sport sans Violence** ».

*Pierre-Henry Laverat
Président du CDOS d'Indre et Loire.*

Assemblée Générale du CDOS 37



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE se déroulera le : **VENDREDI 15 MARS 2019** à 19 heures à la MAISON DES SPORTS DE TOURAINE.

L'ORDRE DU JOUR est le suivant :

- ✓ Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 23 mars 2018
- ✓ Mot du Président
- ✓ Rapport moral de la Secrétaire Générale + Vote

- ✓ Synthèse des différents Pôles et Entités + vote
- ✓ Présentation du compte d'exploitation et du bilan financier 2018.
- ✓ Rapport des Vérificateurs aux comptes
- ✓ Vote du bilan et du compte d'exploitation 2018
- ✓ Affectation du Compte de résultat
- ✓ Cotisations des Comités Sportifs et Impact Emploi 2020
- ✓ Budget prévisionnel 2019 + Vote
- ✓ Réponses aux questions posées avant le **28 février 2019**
- ✓ Intervention des personnalités présentes

Les spectateurs invités à devenir acteurs des Jeux de Paris 2024

C'est sans doute l'annonce la plus spectaculaire depuis l'attribution des JO 2024 à Paris. Le Comité d'organisation des JO (COJO) veut « offrir une expérience unique ». Pour la première fois dans l'histoire des Jeux, le public pourra disputer le marathon sur le même parcours et dans les mêmes conditions que les athlètes. Le marathon ne sera peut-être pas la seule épreuve ouverte à tous. Le COJO étudie la possibilité de décliner cette idée à d'autres sports.

Se mesurer aux sportifs en temps réel sera également possible grâce aux sports connectés et virtuels. Première épreuve concernée, la course au large, intégrée au programme de la voile en 2024.

Par ailleurs, les organisateurs de Paris 2024 proposent d'introduire quatre sports au programme olympique : le breakdance, l'escalade, le surf et le skateboard. Ce choix répond au souhait des organisateurs de « se connecter aux sports qui cartonnent partout dans le monde pour apporter aux Jeux une dimension plus urbaine, plus sport de nature, plus artistique », a souligné Tony Estanguet, le patron de Paris 2024. Le breakdance ferait sa première apparition aux JO. Cette sélection, qui s'ajouterait aux 28 sports déjà au programme, doit encore être validé par le CIO, en décembre 2020.

Source : La lettre de l'économie du sport 1371

Sommaire

- Le mot du Président
- Assemblée générale du CDOS 37
- Les spectateurs invités à devenir acteurs des jeux de Paris 2024
- FDVA
- Formation gratuite
- Le CNOSF s'associe à MEDIA365 pour la création de sa propre chaîne TV
- Questions / Réponses

La newsletter du Sport Tourangeau

Comité Départemental Olympique et Sportif d'Indre-et-Loire
Maison des Sports – Rue de l'Aviation
37210 Parçay-Meslay

E-mail : indreetloire@franceolympique.com
02.47.40.25.15

Directeur de la publication :
Pierre-Henry Laverat
Rédacteur en chef :
Francis Moulinet

Disponible uniquement au format numérique



Nos services :





La campagne des appels à projet des Fonds pour le développement à la vie associative (FDVA) s'est ouverte le 1^{er} février.

Elle permet de financer le fonctionnement des petites associations, ou les projets innovants répondant à certaines thématiques ou développés dans certains territoires.

En cliquant sur ce lien, vous accédez à l'appel à projet (seul celui intitulé « fonctionnement - projets innovants » concerne le mouvement sportif), au dossier Cerfa ainsi qu'à la notice d'aide pour compléter le dossier : [lien](#)

La date de clôture de la campagne FDVA 2019 est fixée au dimanche 24 mars.

Le CDOS 37 est à votre disposition pour vous conseiller dans la réalisation de votre demande et répondre à toutes les questions concernant cet appel à projets.



Accueil périscolaire

Notre club d'athlétisme a été sollicité par la mairie pour encadrer les activités périscolaires d'une école primaire de la ville. Pouvez-vous nous dire combien d'animateurs nous devons mettre à leur disposition ?

Le temps périscolaire est le temps qui se déroule du lundi au vendredi, immédiatement avant ou après la classe. Les activités périscolaires peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT), qui permet d'associer les services de l'Education nationale, les collectivités territoriales et des associations afin d'assurer aux enfants bénéficiaires du temps périscolaires un égal accès à des activités culturelles, sportives ou portées sur les nouvelles technologies. Ce PEDT se concrétise par la signature d'une convention entre les acteurs concernés, et permet notamment d'alléger les obligations quant à l'encadrement des mineurs.

Ces obligations sont prévues par le code de l'action sociale et des familles

L'association Id 37 et le CDOS d'Indre-et-Loire vous proposent 2 jours d'atelier sur le thème des partenariats privés (mécénat, sponsoring, crowdfunding) : les 18 mars et 29 avril, de 9h à 17h,

à Saint Pierre des Corps.

Cet accompagnement collectif, pris en charge par le Dispositif Local d'Accompagnement, est prioritairement à destination des associations employeuses.

Mécénats, sponsoring ou crowdfunding : boostez vos partenariats privés !

18 mars et 29 avril 2019
de 9h à 17h
Salle 5 - Passage Chabrier
Saint-Pierre-des-Corps

ouvert en priorité aux dirigeants bénévoles et salariés des associations employeuses

Accompagnement collectif
DLA

2 jours d'atelier collectif pour :
- Mieux connaître le cadre juridique et fiscal des financements privés
- Définir une stratégie d'approche de partenaires locaux
- Découvrir et prendre en main des outils concrets

GRATUIT
et sur inscription



Contacts :
Marie KERUHEL
07 83 97 23 58
marie.keruhel@id37.fr

Accédez ici au formulaire d'inscription en ligne

Le CNOSE s'associe à MEDIA365 pour la création de sa propre chaîne TV

Désireux de diversifier et promouvoir les disciplines de ses 107 fédérations et membres associés, le CNOSE a décidé de lancer sa propre chaîne de télévision, qui sera disponible sur les câbles, satellites et sur internet.

Pour la création de cette chaîne dédiée, le CNOSE a décidé de faire confiance à Media365, la filiale du groupe de presse Reworld Media spécialisé dans la production et

l'édition de contenus digitaux et télévisuels.

La particularité de cette initiative réside dans la décision des deux acteurs d'offrir la possibilité aux médias qui le veulent, de reprendre les images qui seront diffusées.

Le CNOSE précise par ailleurs que « le nom de la chaîne, son univers graphique et sa date de lancement seront dévoilés prochainement. »

Questions / Réponses



qui indique, à l'article R. 227-16, qu'en cas de PEDT, l'encadrement minimal pour les enfants de 6 ans et plus devra être d'un animateur pour 18 enfants dans le cadre d'une intervention n'excédant pas 5 heures consécutives, et d'un animateur pour 14 enfants si l'intervention excède 5 heures consécutives (au lieu de respectivement un pour 14 et un pour 12 sans PEDT)

Visite médicale

Doit-on obligatoirement faire passer une visite médicale de reprise aux joueurs professionnels de notre club de handball suite à un arrêt de travail ?

Tout dépend de la durée de l'arrêt de travail. Tout salarié doit passer une visite médicale de reprise du travail après un arrêt consécutif à l'un des motifs suivants :

- arrêt de travail pour cause de maladie ou d'accident d'origine non professionnelle d'au moins 30 jours,
- arrêt de travail pour cause d'accident du travail d'au moins 30 jours,
- arrêt de travail pour cause de maladie

professionnelle, quelle que soit sa durée,

- congé maternité.

Par conséquent, dès lors que vos joueurs rentreront dans l'une de ces catégories, la visite médicale de reprise sera impérative. Elle devra être organisée à l'initiative de l'employeur, dans les 8 jours de la reprise du travail par le joueur concerné.

Seul le médecin du travail est compétent pour effectuer cette visite qui mettra fin à l'arrêt de travail et donc à la suspension du contrat de travail. Toute visite effectuée par un autre médecin, tel que le médecin traitant ou le médecin du club, ne pourra exonérer l'employeur de son obligation et ne produira pas les effets d'une visite de reprise telle qu'envisagée par le code du travail (art. R. 4624-32). Tout manquement à cette obligation pourra donner lieu à des sanctions pénales et au versement de dommages et intérêts et justifier d'une prise d'acte de la rupture du contrat de travail ou d'une résiliation judiciaire du contrat aux torts de l'employeur.

Source : *Jurisport 191 (novembre 2018)*,